



21 FÉVRIER 2012

## Communiqué

### précisant le matériel utilisé en compétition de distance officielle FFVL en 2012

Voici le communiqué de la CIVL suite à son AG annuelle des 18 et 19 février 2012 qui confirme l'interdiction des voiles non homologuées en compétition de parapente de catégorie 1.

#### **CIVL supports new competition class paraglider initiative**

Jiaosi Town, Chinese Taipei, February 2012 : CIVL believes that for the present (2012 season), FAI Category 1 competitions must remain restricted to EN-926 certified gliders. This decision is in line with the recommendations made by other major bodies in the sport (PMA, EHPU, PWCA and Testing Houses).

CIVL recognises that the EN-D certification has come under pressure due to the unintended consequence of the temporary suspension of competition class gliders last year. Clearly, we need to find a solution to satisfy both competition and recreational pilots. CIVL welcomes the PMA initiative to set up a competition class paraglider working group and we offer whatever support is within our means.

We look forward to communicating and cooperating with the group as this important work progresses. We are sure the PMA has taken note of the recommendations of the CIVL Paragliding Competitions Safety Task Force.

By the next Plenary in 2013, CIVL expects to be in a position to consider approving a new 'competition class' glider for use in FAI Category 1 Championships from 2014. Meanwhile, for Cat 2 sanctioned events, the decision on which glider classes are allowed remains at all times with the NAC.

The CIVL Paragliding and Safety Subcommittees have both agreed that it is important to encourage competition pilots to improve their skills and experience. In line with the CIVL Task Force recommendations, CIVL is working towards developing a number of initiatives designed to improve overall safety in paragliding competitions, including pilot qualification requirements, type and setting of tasks, reserve systems and competition structure.

Le Comité directeur de la FFVL, après avoir pris connaissance des travaux effectués par la Task Force de la CIVL, des réflexions du groupe de travail compétition de la FFVL, de la décision des organisateurs de la Coupe du monde pour 2012 et 2013, des recommandations de la PMA et de l'EHPU, **a décidé d'interdire en 2012 les ailes non homologuées en compétition officielle de distance en France.**

Le Comité directeur a longuement débattu du cas des pilotes qui se sont équipés en 2010 et 2011 d'ailes « nouvelle génération » ainsi que du cas encore plus délicat des pilotes volant avec les ailes non homologuées d'avant 2010. Bien que minoritaires (entre 25 et 30% des compétiteurs), ces pilotes subissent un incontestable préjudice. Cependant, concernant les premiers, **la FFVL souhaite ne plus voir leurs ailes sur le circuit des compétitions françaises.** En effet, si elles ne sont pas, à elles seules, causes d'accidents, leur vitesse et leur structure rendent toute fermeture problématique et difficile à rouvrir. De plus, la différence de performances par rapport aux autres ailes imposerait un classement particulier pour que la sportivité soit respectée. Pour les autres, envisager un dispositif consistant à les autoriser temporairement de voler avec leur ancien matériel non homologué créerait trop de confusion et de difficultés d'organisation. Ces propositions n'ont donc pas été retenues par le Comité directeur qui a estimé que l'idée d'un retour à la situation de juin 2011 créerait d'autres mécontentements : de la même façon que les pilotes qui volaient sous ce type de voiles peuvent s'estimer lésés, les pilotes qui ont fait l'effort d'investir l'an dernier ou cette année dans une voile homologuée auraient le même sentiment.

En conséquence, le nouveau règlement de compétition prenant en compte cette décision sera publié très rapidement. Il inclura des procédures de contrôle permettant de vérifier que les ailes n'ont pas été modifiées.

Les inscriptions aux compétitions de niveau sport ouvriront dès le 25 février 2012 en soirée.

D'autre part, la FFVL travaille en collaboration avec tous ses partenaires afin de créer au plus vite une catégorie d'ailes de compétition en dehors de la norme actuelle. Elle fera tout son possible pour que cette catégorie soit à la fois adaptée aux innovations techniques, évolutive, restrictive en termes de vitesses – première source de nos soucis de sécurité – mais puisse aussi intégrer rapidement la norme EN.

La FFVL a bien entendu, plus que quiconque, conscience que le matériel n'est ni la première, ni l'unique source de la problématique sécurité en compétition et travaille également sur l'accès à la compétition, l'accueil des nouveaux compétiteurs, les arrivées au but, les choix des manches et le règlement général des compétitions.